



FLAXWEILER

**AVIS**

Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 16 décembre 2025, approuvant un plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Flaxweiler, au lieu-dit « In den Fisserchen», a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 26 mars 2026, réf. 20149/97C.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le plan d'aménagement particulier est à la disposition du public à la maison communale où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente dans les trois mois qui suivent la présente publication.

Le Collège échevinal,  
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

